

Montreuil,  
le lundi 22 avril 2024

**Émetteur :** Arnaud Colin, Consultant/formateur pour l'Institut 4.10 - @mail :  
contactclient@institutquatredix.fr, Elise Demorise, cheffe de projet formation pour l'UcanSS - @mail :  
formation@ucanSS.fr

**Objet :** ADFO - Accompagnement des Formateurs Occasionnels 2024

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'offre Accompagnement Des Formateurs Occasionnels (ADFO) fournit un cadre commun de professionnalisation à tous les formateurs occasionnels intervenant sur des dispositifs nationaux et garantit ainsi la qualité et la performance des formations institutionnelles.

Grâce à ce dispositif, les formateurs occasionnels disposent des techniques et outils d'animation, de gestion du groupe ainsi que des fondamentaux de l'ingénierie pédagogique pour ceux qui sont amenés à participer à des travaux de conception.

Les formateurs occasionnels interviennent dans les dispositifs de formation institutionnels nationaux ou locaux. ils dispensent des cours au titre de la formation professionnelle ou dans des établissements d'enseignement à raison d'un maximum de 30 jours civils, par année et par organisme de formation ou d'enseignement.

Ce dispositif ne s'adresse donc pas aux formateurs de métier et ne répond pas aux besoins des tuteurs ou des personnes devant animer des réunions.

L'architecture de cette offre interbranche se compose dorénavant de 4 modules (annexe 1) :

- Animer une formation en présentiel,
- Animer une formation en distanciel,
- Participer à la conception d'une formation,
- ADFO : retour d'expérience (REX).

Teaser ADFO : <https://www.youtube.com/watch?v=Cw03BocYkP4>

## CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retrouvez le détail de ce dispositif et réalisez vos demandes d'inscription directement via le site de l'Institut 4.10, en cliquant sur le lien suivant : [ICI](#)

## COÛT DE LA FORMATION

| Intitulé du module                         | Coût inter par stagiaire | Coût intra |
|--------------------------------------------|--------------------------|------------|
| Animer une formation en présentiel         | 410,00 €                 | 2 860,00 € |
| Animer une formation en distanciel         | 255,00 €                 | 1 760,00 € |
| Participer à la conception d'une formation | 315,00 €                 |            |
| ADFO : retour d'expérience (REX)           | 156,00 €                 | 1 095,00 € |

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

## PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Ces quatre modules bénéficient d'une prise en charge au titre du plan à hauteur de 30 % pour l'Interbranche. Certaines branches peuvent prévoir des abondements complémentaires au titre du plan.

### 2024 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2024 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) [en cliquant ICI](#).

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Vos interlocuteurs Arnaud Colin de l'Institut 4.10 et Elise Demorise de l'Ucanss (pilotes de ce dispositif), se tiennent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je vous remercie par avance de votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Benoît Eymery

Directeur de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- ADFO 2024

